

## MESURES SANITAIRES ACTIVITES COMPLEXE

(mises à jour le 08/09/20)

Afin de permettre la reprise des activités ci-dessus concernées, le FJEP de CHAMPIGNEULLES s'engage à respecter les directives du Ministère des Sports et celles de la ville de CHAMPIGNEULLES.

### Application des gestes barrières et de la distanciation physique :

1. Chaque personne devra **se désinfecter les mains à son arrivée et à la fin de l'activité** grâce au gel hydro alcoolique mis à disposition.
2. Chacun devra **respecter le sens de circulation mis en place et maintenir une distanciation physique de 1m minimum.**
1. **Pour les plus de 11 ans** : Le port **du masque est obligatoire lors de la circulation mais également dans les vestiaires et les sanitaires.** Il n'est pas obligatoire pendant toute la durée de l'activité physique et sportive, y compris pendant les pauses.
- 3.
4. Lors de la pratique sportive, une **distance de 2m entre chaque adhérent** devra être respectée sauf lorsque la discipline exige un contact. L'effectif maximum sera défini par les dimensions de la salle.
5. **Pour la danse** : les enfants/jeunes doivent attendre dans le vestiaire que l'intervenant vienne les chercher. Il les ramènera également à l'issue de l'activité. Aucun accompagnateur n'est autorisé dans la salle d'activité
6. Les participants devront venir avec **leur propre tapis et une serviette.**
7. **Les participants devront dans la mesure du possible arriver en tenue** pour ne pas avoir à se changer. Ils devront également fournir si besoin **une paire de basket propre à l'activité qu'ils apporteront dans un sac.** Leur bouteilles d'eau devront dans la mesure du possible être suffisamment éloignées les unes des autres et si possible étiquetées à leur nom. Les effets personnels sont limités au maximum et conservés dans un sac fermé sans contact avec ceux des autres usagers, dans un espace réservé à cet effet et désinfecté après utilisation.
8. L'intervenant sera en charge de désinfecter tout le matériel non personnel utilisé avant et après la séance (tables, chaises, etc.) ainsi que de veiller au respect des gestes barrières (port du masque, désinfection des mains). Il complètera les feuilles de présence (date de la séance et noms des participants) qui pourront être consultables par les autorités sur simple demande.
9. **L'intervenant devra aérer la pièce le temps nécessaire à l'issue de son activité. Pour cela, la salle doit être libérée 5min avant la fin du dernier cours et la porte de secours laissée ouverte afin de ne pas croiser le groupe suivant.**